



INDIGENOUS
TOURISM ASSOCIATION OF CANADA

ASSOCIATION TOURISTIQUE
AUTOCHTONE
DU CANADA

Programme d'adhésion 2018

Types d'adhésion et avantages

Table des matières

Aperçu	3
Types d'adhésion à l'ATAC	4
Type d'adhésion 1 : Expériences commercialisables	5
Type d'adhésion 2 : Associations autochtones	6
Passage au niveau exportable (facultatif)	7
Type d'adhésion 3 : Membres autochtones non-commercialisables	8
Type d'adhésion 4 : Partenaires de l'industrie	9
Membres honoraires	9
Avantages membres	10

Aperçu

L'**Association touristique autochtone du Canada (ATAC)** est l'organisation nationale de marketing de destinations pour le tourisme autochtone au Canada.

L'ATAC met en valeur les entreprises touristiques commercialisables des Premières Nations, Inuits et Métis de l'ensemble des provinces et territoires auprès des visiteurs du monde entier. L'association incarne la voix unifiée de l'industrie touristique autochtone et met l'accent sur la création de partenariats entre les associations, les organisations, les ministères et les chefs de file de l'industrie à travers le pays afin de soutenir la croissance du tourisme autochtone.

L'ATAC est une association formée de membres et toute personne ou organisation intéressée à faire avancer le tourisme autochtone au Canada peut faire une demande pour en devenir membre. Les frais d'adhésion sont de 99 \$ + TPS par année. Il existe deux principales catégories de membre : votant et non-votant. Les règlements administratifs de l'ATAC font également mention de la catégorie de membres honoraires. Cependant, l'ATAC n'a pas encore identifié de membres honoraires au sein de l'organisation.



M. Keith Henry

Président-directeur général

Association touristique autochtone du Canada

**La date limite pour soumettre une
demande d'adhésion est le 31 mars 2018**

Les frais d'adhésion sont dus le 1^{er} avril 2018

Pour plus d'informations sur les lignes directrices et les critères d'adhésion à l'ATAC, veuillez consulter les **règlements administratifs (Partie 4 : Membres)** ici : IndigenousTourism.ca/corporate/fr.

Types d'adhésion à l'ATAC

Membres votants

Expériences commercialisables

Une expérience touristique offerte par une entreprise dont au moins 51 % des parts appartiennent aux Autochtones, qui est considérée comme commercialisable par l'ATAC et qui répond ou dépasse les normes en matière d'assurance de la qualité et d'authentification établies par l'ATAC.

Associations autochtones

Une association touristique gérée majoritairement par des administrateurs autochtones et qui représente au moins 2 entreprises touristiques commercialisables dont au moins 51 % des parts appartiennent aux Autochtones et qui répondent ou dépassent les normes en matière d'assurance de la qualité et d'authentification établies par l'ATAC.

Membres non-votants

Membres autochtones non-commercialisables

Une entreprise détenue ou contrôlée par des Autochtones et qui ne répond pas aux critères pour être considérée comme commercialisable par l'ATAC.

Partenaire de l'industrie

Une entreprise, organisation ou association (constituée ou non) canadienne à vocation touristique ou une personne au Canada souhaitant appuyer la vision et la mission de l'ATAC.

Les **membres votants de l'ATAC** ont la possibilité de passer à un niveau supérieur pour **199 \$** de plus si leurs expériences sont considérées comme étant exportables. Cette adhésion marketing offre plusieurs avantages aux entreprises touristiques autochtones quant au réseau de distribution et les marchés internationaux.

Les **membres votants de l'ATAC** conservent leur droit de vote en restant membres en règle (cf. les règlements administratifs de l'ATAC, article 4.3). Cela inclut le paiement des frais annuels à temps, le maintien des normes quant au statut commercialisable et le respect du code de conduite établi par l'ATAC à l'intention des membres. Veuillez consulter les règlements administratifs de l'ATAC pour plus d'informations.

Entreprises du Québec : Veuillez noter que l'ATAC a conclu une entente avec Tourisme Autochtone Québec (TAQ), alignant nos processus d'adhésions respectifs et offrant l'adhésion à l'ATAC à toutes les entreprises membres de TAQ. Par conséquent, les entreprises touristiques autochtones du Québec doivent se rendre sur **TourismeAutochtone.com** ou envoyer un courriel à **Info@TourismeAutochtone.com** pour plus d'informations sur l'adhésion.

Type d'adhésion 1 : Expériences commercialisables

Définition d'une expérience commercialisable :

Le terme « commercialisable » se réfère aux expériences touristiques offertes par les entreprises qui possèdent la totalité des licences, des permis et des assurances nécessaires pour exercer leurs activités en toute légalité. Par ailleurs, l'entreprise respecte ou dépasse les attentes de l'industrie dans son secteur, communique avec les visiteurs potentiels tout au long de l'année et est prête à accepter des réservations à l'avance.

Les entreprises offrant les expériences commercialisables doivent être en activité depuis plus de 2 ans et au moins 51 % de leurs parts doivent appartenir aux Autochtones pour qu'elles soient admissibles au statut de membres votants de l'ATAC.

Ces entreprises doivent remplir une liste de vérification de 20 critères requis pour le statut commercialisable afin d'être admissible à ce type d'adhésion.

Avantages membres

- Promotion à l'échelle nationale et représentation politique par l'ATAC;
- Album photo sur la page Facebook de l'ATAC;
- Profil de base sur IndigenousTourism.ca;
- Profil de base dans le Guide national des expériences autochtones de l'ATAC;
- Faire partie des initiatives de l'ATAC impliquant le réseau de distribution et les médias;
- Tarifs réduits pour assister au Congrès international du tourisme autochtone;
- Possibilité de faire une demande pour les subventions de développement de l'ATAC;
- Droit de vote aux assemblées générales annuelles de l'ATAC;
- Possibilité de faire une demande pour bénéficier d'une inscription subventionnée aux salons et marchés touristiques (Rendez-vous Canada, Showcase Canada Asia, etc.).

Tous les membres offrant des expériences commercialisables doivent soumettre les suivants :

- *Formulaire d'adhésion complété;*
- *Liste de vérification des critères pour le statut commercialisable complétée et signée;*
- *Description de l'expérience en 300 mots;*
- *Un minimum de 5 images haute résolution exemptes de droits d'auteur;*
- *Plan marketing (si disponible) ou marchés d'intérêt.*

Type d'adhésion 2 : Associations autochtones

Définition d'une association autochtone :

Une organisation ou association qui est gérée majoritairement par des administrateurs autochtones et qui représente des expériences commercialisables offertes par au moins 2 entreprises dont au moins 51 % des parts appartiennent aux Autochtones.

Avantages membres

- Promotion à l'échelle nationale et représentation politique par l'ATAC;
- Profil de base sur IndigenousTourism.ca;
- Profil de base dans le Guide national des expériences autochtones de l'ATAC;
- Faire partie des initiatives de l'ATAC impliquant le réseau de distribution et les médias;
- Tarifs réduits pour assister au Congrès international du tourisme autochtone;
- Possibilité de faire une demande pour les subventions de développement de l'ATAC;
- Droit de vote aux assemblées générales annuelles de l'ATAC;
- Possibilité de faire une demande pour bénéficier d'une inscription subventionnée aux salons et marchés touristiques (Rendez-vous Canada, Showcase Canada Asia, etc.);
- Collaboration pour le développement du tourisme dans la région.

Toutes les associations autochtones doivent soumettre les suivants :

- *Formulaire d'adhésion complété;*
- *Règlements administratifs ou preuve de propriété ou de contrôle majoritairement autochtone (51 % et plus);*
- *Liste des membres et processus d'adhésion qui est en phase avec l'ATAC (Liste de vérification des critères pour le statut commercialisable complétée pour au moins 2 entreprises membres);*
- *Un minimum de 5 images haute résolution exemptes de droits d'auteur que l'ATAC peut utiliser à des fins promotionnelles;*
- *Rapport annuel le plus récent;*
- *Preuve d'assurance de responsabilité civile;*
- *Plan marketing ou marchés d'intérêt;*
- *Document sur le code d'éthique des membres provenant des règlements administratifs signé;*
- *Description des expériences disponibles à travers l'association en 300 mots.*

Pour les types d'adhésion 1 et 2 seulement : Passage facultatif au niveau exportable (199 \$ de plus)

Cette option marketing est disponible uniquement pour les membres votants de l'ATAC qui répondent aux critères pour être considérés comme exportables. Les demandes pour passer au niveau exportable doivent inclure les listes de vérification des critères pour le statut commercialisable et exportable afin d'être admissibles.

Définition d'une expérience touristique exportable

Le terme « exportable » se réfère aux expériences touristiques offertes par des entreprises qui répondent à tous les critères pour le statut commercialisable et qui sont également prêtes à commercialiser leur expériences auprès des professionnels du tourisme et des réseaux de distribution internationaux et à conclure des partenariats avec ces derniers. Pour ce faire, les entreprises doivent comprendre comment fonctionnent les commissions et les tarifs nets et accepter les politiques de réservation et d'annulation de l'industrie. Les expériences touristiques doivent être adaptées aux intérêts, à la langue et aux attentes du marché international ciblé.

Bonification des avantages

Tous les avantages des expériences commercialisables, et :

- Profil renforcé sur IndigenousTourism.ca
- Profil renforcé dans le Guide national des expériences autochtones de l'ATAC;
- Possibilité de demander une subvention pour le développement d'actifs marketing (vidéos et photos);
- L'expérience sera promue par l'ATAC auprès des organisations touristiques régionales partenaires;
- Possibilité d'être inclus dans les tournées de presse et de familiarisation;
- Possibilité d'être inclus dans le développement des itinéraires et des articles;
- Les images seront priorisées dans les sélections pour les outils de formation et les publicités de l'ATAC;

Tous les membres offrant des expériences exportables doivent soumettre les suivants :

- *Formulaire d'adhésion complété;*
- *Liste de vérification des critères pour le statut exportable complétée (Les associations autochtones doivent soumettre un minimum de 2);*
- *Plan marketing (si disponible) ou marchés d'intérêt;*
- *Listes des liens avec les organisations touristiques régionales (par marché);*
- *Tarifs publiés (en ligne ou imprimés);*
- *Un minimum de 8 images haute résolution exemptes de droits d'auteur pour être utilisées par l'ATAC à des fins promotionnelles;*
- *Description de l'expérience en 300 mots.*

Type d'adhésion 3 : Membres autochtones non-commercialisables

En plus de ces avantages, l'ATAC dispose de ressources supplémentaires pour aider les entreprises touristiques autochtones à se développer.

Veillez envoyer un courriel à Teresa@IndigenousTourism.ca pour en apprendre davantage sur les programmes de développement.

Définition d'un membre autochtone non-commercialisable

Un membre autochtone non-commercialisable est un membre qui est en activité depuis moins de 2 ans ou une entreprise qui ne répond pas entièrement aux critères pour être considérée comme commercialisable par l'ATAC même si elle offre des expériences touristiques et s'emploie actuellement à atteindre le statut commercialisable. Ce type d'adhésion est sans droit de vote et les entreprises de ce type ne sont pas admissibles à siéger sur le conseil d'administration de l'ATAC.

Avantages membres

- Lien vers le site Web sur la liste des membres de l'ATAC;
- Accès aux données, études, recherches et formations telles que publiées par l'ATAC;
- Possibilité de faire une demande pour les subventions de développement de l'ATAC;
- Occasions de réseautage;
- Promotion à l'échelle nationale et représentation politique par l'ATAC;
- Participation aux événements de l'ATAC;
- Tarifs réduits pour assister au Congrès international du tourisme autochtone;
- Accès à l'assemblée générale annuelle de l'ATAC en tant qu'organisation sans droit de vote.

Tous les membres autochtones non-commercialisables doivent soumettre les suivants :

- *Formulaire d'adhésion complété;*
- *Liste de vérification des critères pour le statut commercialisable complétée, incluant l'identification des lacunes à remédier;*
- *1 image haute résolution exempte de droits d'auteur à utiliser par l'ATAC à des fins promotionnelles;*
- *Description des expériences touristiques en 100 mots.*

Type d'adhésion 4 : Partenaires de l'industrie

Définition d'un partenaire de l'industrie :

Une entreprise, organisation ou association (constituée ou non) canadienne à vocation touristique ou une personne au Canada souhaitant appuyer la vision et la mission de l'ATAC. Ce type d'adhésion est sans droit de vote et les entreprises de ce type ne sont pas admissibles à siéger sur le conseil d'administration de l'ATAC.

Avantages membres

- Lien vers le site Web sur la liste des membres de l'ATAC;
- Accès aux données, études, recherches et formations telles que publiées par l'ATAC;
- Les entreprises appartenant aux Autochtones ont la possibilité de faire une demande pour les subventions de développement de l'ATAC;
- Occasions de réseautage;
- Promotion à l'échelle nationale et représentation politique par l'ATAC;
- Participation aux événements de l'ATAC;
- Tarifs réduits pour assister au Congrès international du tourisme autochtone;
- Accès à l'assemblée générale annuelle de l'ATAC en tant qu'organisation sans droit de vote;
- Priorité quant aux appels de propositions.

Tous les partenaires de l'industrie doivent soumettre les suivants :

- *Formulaire d'adhésion complété;*
- *Description de l'entreprise en 100 mots;*
- *Précision si 51 % des parts sont détenues par des Autochtones ou non.*

Membres honoraires

Définition d'un membre honoraire

Un membre honoraire est une personne (p.ex. un Aîné) ou une organisation qui a été officiellement reconnue pour sa contribution majeure au succès de l'ATAC au fil du temps.

Une personne ou une organisation peut être nommée membre honoraire par le conseil d'administration. La nomination d'un membre honoraire est confirmée par l'adoption d'une résolution par les membres lors de l'assemblée générale annuelle de l'ATAC. Un membre honoraire peut être nommé pour une (1) année ou à vie. Un membre honoraire a les mêmes droits qu'un membre non-votant.

Aucune exigence additionnelle ne s'applique pour cette catégorie.

Avantages membres

Membres votants

Membres non-votants

Avantages membres	Expériences commercialisables	Associations autochtones	Passage au niveau exportable (facultatif)	Membres autochtones non-commercialisables	Partenaires de l'industrie
LEADERSHIP					
Représentation politique par l'ATAC	●	●	●	●	●
Promotion et inclusion à l'échelle nationale par l'ATAC dans la mesure du possible	●	●	●	●	●
PARTENARIAT					
Élargir votre réseau	●	●	●	●	●
Accès à l'assemblée générale annuelle de l'ATAC	●	●	●	●	●
Droit de vote à l'assemblée générale annuelle de l'ATAC	●	●	●		
DÉVELOPPEMENT					
Invitation pour participer aux événements régionaux de l'ATAC	●	●	●	●	●
Tarifs réduits pour assister au Congrès international du tourisme autochtone	●	●	●	●	●
Priorité quant aux appels de proposition en tant que fournisseur		●			●
Possibilité de faire une demande pour les subventions de développement de l'ATAC	●	●	●	●	●*
Collaboration pour le développement du tourisme dans la région	●	●	●		
Accès aux données, études, recherches et formations	●	●	●	●	●

* Entreprises Autochtones seulement

Avantages membres (suite)

Membres votants

Membres non-votants

Avantages membres	Expériences commercialisables	Associations autochtones	Passage au niveau exportable (facultatif)	Membres autochtones non-commercialisables	Partenaires de l'industrie
MARKETING					
Album photo dédié sur la page Facebook de l'ATAC	●		●		
Profil de base sur IndigenousTourism.ca	●	●		●	
Profil renforcé sur IndigenousTourism.ca			●		
Lien vers le site Web sur la liste des membres de l'ATAC	●	●	●	●	●
Subventions disponibles pour les actifs marketing (p.ex. photos)			●		
Profil de base dans le Guide national des expériences autochtones de l'ATAC	●	●			
Profil renforcé dans le Guide national des expériences autochtones de l'ATAC			●		
Faire partie des initiatives de l'ATAC impliquant le réseau de distribution et les médias	●	●	●		
Promotion par l'ATAC auprès des agences réceptives			●		
Possibilité de soumettre une demande pour les programmes de subvention pour les salons touristiques	●	●	●		
Possibilité d'être inclus dans les tournées de presse et de familiarisation, les promotions des itinéraires et les articles			●		
Images priorisées dans les sélections pour les outils de formation et les publicités de l'ATAC			●		

INDIGENOUS
TOURISM ASSOCIATION OF CANADA



ASSOCIATION TOURISTIQUE
AUTOCHTONE
DU CANADA

IndigenousTourism.ca

1-604-639-4408 | Info@IndigenousTourism.ca | 300-3665 Kingsway, Vancouver, BC, V5R 5W2